

Les soins palliatifs, bientôt revalorisés ?

La loi sur les soins palliatifs a 15 ans. Malgré le chemin parcouru, les acteurs de terrain estiment ces services sous-financés, et attendent un geste politique concret.

● Céline DEMELENNE

Les services de soins palliatifs, censés soulager les patients en fin de vie, manquent de moyens. C'est le constat que posent les trois fédérations en charge de cette matière, à l'occasion du 15^e anniversaire de la loi sur les soins palliatifs (2002). « Ces équipes spécialisées ne peuvent plus faire face à la demande en raison de ressources humaines insuffisantes, et donc aussi par manque de moyens financiers », affirme Dominique Bouckenaere, présidente de la Fédération bruxelloise des soins palliatifs et continus.

Trop de traitements inefficaces

Les fédérations pointent par ailleurs un second écueil : dans nos hôpitaux, beaucoup de personnes en fin de vie se voient administrer des traitements curatifs

inadéquats, au détriment de solutions palliatives.

« Nous savons que nous sommes dans une période de restrictions budgétaires. Mais ce que nous disons, c'est que donner plus de moyens aux soins palliatifs ne va pas nécessairement engendrer davantage de coûts financiers. Car des patients qui bénéficient de soins palliatifs adaptés à leurs besoins seront moins souvent hospitalisés, et fréquenteront moins souvent les urgences. » Une étude de 2015 (enquête PICT) démontre ainsi qu'en Belgique, 16 % des patients atteints d'un cancer reçoivent une chimiothérapie au cours de leur dernier mois de vie. Ces soins, assez coûteux, sont également peu adaptés à leur situation. Les fédérations belges plaident donc pour une réaffectation des moyens du secteur curatif vers le palliatif.

Un premier pas vers le palliatif

Si l'octroi de moyens financiers supplémentaires n'est pas encore acté (lire encadré), le tableau n'est pas noir pour autant. En juin 2016, une modification législative a banni le prescrit légal de 3 mois d'espérance de vie pour l'instauration des soins palliatifs. Cette modification prône ainsi l'inté-

gration progressive de ces soins en fonction des besoins et des souhaits du patient, et non de son espérance de vie.

Un geste politique concret

Cette loi constitue déjà une belle avancée. Mais les fédérations attendent désormais des mesures concrètes.

« Ce que nous demandons maintenant à la ministre de la Santé Maggie De Block, c'est une réforme des soins palliatifs qui se base sur cette loi. Cela pourra notamment se faire en implémentant à cette législation un outil très concret que l'on appelle PICT (NDLR : outil indicateur de soins palliatifs). »

Distribué aux médecins, ce questionnaire pointu permettrait d'identifier les patients en fin de vie plus précocement, et d'adapter les soins à leurs besoins réels : de légers à sévères.

« Au cabinet de la ministre, on nous a dit qu'on ne nous oublierait pas. Mais comme le temps passe, on est un peu inquiets », concède Vincent Baro, président de la Fédération wallonne des soins palliatifs. L'inconnue étant évidemment le financement d'un tel dispositif. « C'est là où il peut y avoir des difficultés. Et je pense que l'enveloppe reste malgré tout fermée. » ■

Financement pour 2018

La problématique des soins palliatifs constitue l'une des priorités

de la ministre de la Santé Maggie De Block. Selon sa porte-parole Els Cleemput, ce dossier est en tout cas sur la table. « Concernant le PICT (NDLR : outil indicateur de soins palliatifs), nous sommes justement

en train de voir comment on peut l'implémenter. On y travaille sérieusement. Une réunion entre l'INAMI, le SPF Santé publique et le président de la cellule fédérale d'évaluation des soins palliatifs s'est justement tenue à ce pro-

pos. »

S'il s'agit de rester prudent en termes de calendrier, ce nouveau dispositif devrait être mis en place dans le courant de l'année prochaine. ■